

Le projet

2022-2026

Reconquérir le bon

Afin de poursuivre les efforts et les élus et acteurs du territoire ont décidé de

LUTTE CONTRE
LES POLLUTIONS



Même si la qualité de l'eau s'est nettement améliorée au cours des dernières années, notamment grâce aux efforts engagés sur l'assainissement domestique, elle reste encore soumise à des pressions de pollution, notamment d'origine agricole avec une pression nitrate et phytosanitaire mais aussi industrielle (historique) sur l'agglomération carmausine.



Comment ?

5 fiches actions sont prévues dans le contrat de rivière Cérou Vère pour lutter contre les différentes sources de pollution et contribuer au bon état des cours d'eau, notamment :

- le **renforcement** du **suivi de la qualité** de l'eau : 27 stations suivies
- des **suivis d'incidence** sur le milieu de plusieurs systèmes d'assainissement
- des **diagnostics réseaux** et **schémas d'assainissement**
- des **travaux d'amélioration de la collecte** ou de **remise à niveau de Station d'épuration**
- des **bilans sur l'assainissement non collectif avec les SPANC**.
- un **suivi qualité des eaux spécifique "pollutions industrielles"** des zones d'activités carmausine : en cours d'eau, dans les zones d'activités, au niveau des eaux d'exhaure de Cap découverte...
- des **travaux de remise à niveau de la collecte** et du **traitement des eaux d'exhaure**.



MILIEUX
AQUATIQUES -
AGRO ECOLOGIE



La restauration et la préservation des milieux aquatiques sont primordiales pour permettre un bon fonctionnement à la fois hydrologique et hydromorphologique ce qui contribuera à l'atteinte du bon état des milieux. Dans ce contexte, la prise en compte de l'activité agricole, très présente dans le bassin versant est indispensable.



Comment ?

8 fiches actions sont prévues :

- pour préserver et restaurer les cours d'eau, les milieux aquatiques et la biodiversité associée tout en tenant compte des différents usages
- pour encourager le développement de l'agro-écologie, en tenant compte du changement climatique, notamment :
 - la mise en œuvre du **Programme Pluriannuel de Gestion** des cours d'eau (PPG)
 - un **inventaire** des zones humides
 - la **réhabilitation** de plusieurs zones humides et des **plans de gestion**
 - des actions de **sensibilisation**
 - des **programmes d'actions agricoles** spécifiques à certains territoires : Céret-Céroc-Ségrassières / Zère / Vère Amont
 - des **actions de sensibilisation** à l'agro-écologie
 - **l'accompagnement des communes et des agriculteurs** à la gestion/préservation des haies...



état des cours d'eau

d'approfondir les actions déjà engagées,
construire un nouveau programme



Pour répondre aux
objectifs et échéance
la Directive Cadre de l'Eau

2027



PREVENTION DES
INONDATIONS



Depuis 2019, le Syndicat met en œuvre un PAPI d'Intention pour promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation, au travers d'études d'amélioration de la connaissance du risque dans les bassins versants, permettant d'élaborer une stratégie assortie d'un programme d'actions et de travaux qui seront engagés dans une seconde phase : le PAPI complet.



Comment ?

2 **fiches actions** sont prévues dans le contrat de rivière Cérou Vère pour améliorer la prévention les inondations, au travers du PAPI d'Intention notamment :

- la **pose de repères de crues**
- des actions de **sensibilisation**
- une étude préalable à la mise en œuvre d'un **système d'alerte de crue**
- des **diagnostics de réduction de la vulnérabilité** de l'habitat et des biens,
- une étude de faisabilité "**ralentissement dynamique**"



OPTIMISER LA
GESTION
QUANTITATIVE



Les conséquences du réchauffement climatique sur les milieux aquatiques sont notables : réduction des débits, diminution des capacités auto-épuratoires des cours d'eau, augmentation de la température de l'eau, assecs...

L'hydrologie est la clé de voute du fonctionnement des milieux aquatiques. C'est pourquoi il est indispensable d'appréhender les impacts et conséquences du changement climatique sur les cours d'eau de notre territoire.



Comment ?

4 **fiches actions** sont prévues dans le contrat de rivière Cérou Vère pour optimiser la gestion quantitative notamment :

- la mise en place d'un **réseau de suivi thermique** et d'un **suivi des assecs**
- l'amélioration de la **connaissance des petits plans d'eau**
- la **réhausse** du barrage de Saint Géraud
- l'**optimisation de la gestion** du barrage de Fourogue
- l'**accompagnement des agriculteurs** dans l'optimisation de l'irrigation et des pratiques agricoles
- des actions de **sensibilisation**



Barrage de Fourogue - septembre 2022



L'animation partenariale est un gage de réussite du Contrat. Le rôle du SMBCV est essentiel pour conduire, coordonner et suivre les études et travaux.

Ses compétences sont donc amenées à se consolider en s'appuyant sur les différents acteurs locaux : les communes, les Communautés de communes, le monde agricole, les associations... pour répondre aux enjeux de l'eau sur le territoire.



Comment ?

4 **fiches actions** sont prévues dans le contrat de rivière Cérou Vère notamment :

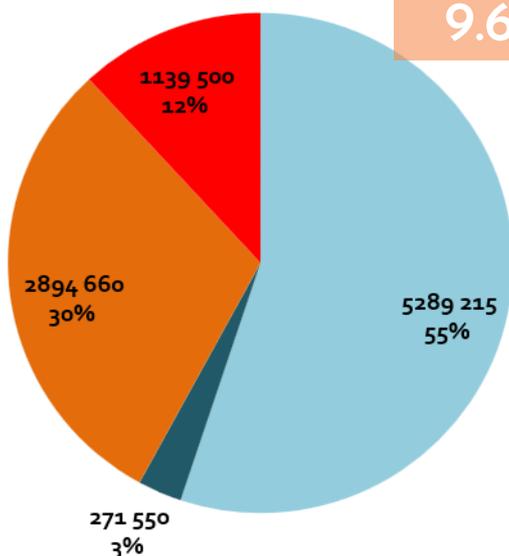
- l' **animation territoriale** des différents volets du contrat
- des **actions pédagogiques** à destination des scolaires et du grand public
- des actions de **communication** à destination des collectivités
- des **actions de valorisation et des chantiers participatifs...**



Le contrat en quelques chiffres

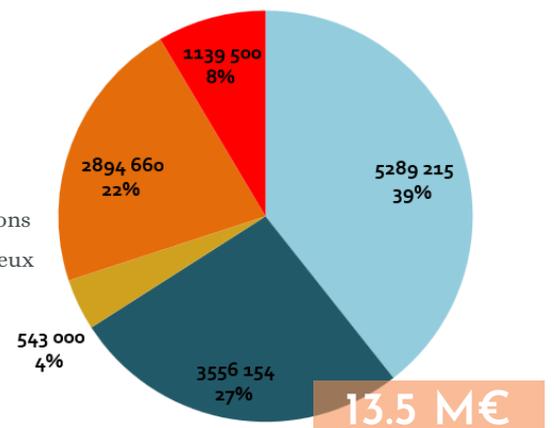
Contrat de rivière Cerou Vère II
Répartition par volet (en €)
(hors avenant)

9.6 M€



- **Volet A** : Lutte contre les pollutions
- **Volet B1** : Restauration des milieux / Agro-écologie
- **Volet B2** : Prévention des inondations
- **Volet B2** : Gestion quantitative
- **Volet C** : Animation / communication / Sensibilisation

Contrat de rivière Cerou Vère II et programmes complémentaires PPG, PAPI
Répartition par volet (hors avenant)



13.5 M€

Contacts



cerouvere-e.monsite.com

Page "Syndicat Mixte de bassin Cérou Vère"

s'abonner à notre newsletter :



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CÉROU-VÈRE

Syndicat Mixte de Bassin Cérou Vère
Plateau de la Gare - 81640 Salles sur Cérou
05 63 36 45 58
secretariat@cerouvere.fr